

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
ET DE LA PROMOTION DE LA
CONSOMMATION LOCALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA
PRODUCTION ANAMALE ET HALIEUTIQUE

SECRETARIAT GENERAL *B*

N°*2638*...../MCIDSPPCL/MAPAH/SG

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le *08 OCT 2019*

Les Ministres

A
Monsieur le Président de la
Chambre de Commerce et
d'Industrie de Togo (CCIT)

LOMÉ

Objet : utilisation des produits locaux pour
La confession des étrennes de fin d'année

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de développement (PND) 2018-2022, le gouvernement vise entre autres le rééquilibrage de la balance commerciale et la garantie d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le modèle de mise en œuvre dudit plan porte essentiellement sur le développement des pôles de transformation dans divers secteurs dont celui agricoles à travers la promotion des chaînes de valeurs.

En privilégiant les investisseurs privés à hauteur d'au moins 65% du coût total du PND, le gouvernement togolais s'engage à soutenir les investissements privés en créant un environnement favorable pour l'émergence des entreprises des biens et services agricoles.

Il est donc primordial de développer la consommation locale de nos produits. Ce faisant, nous apportons un soutien à l'économie nationale et nous participons au développement d'un tissu industriel pourvoyeur d'emplois tout en contribuant à une croissance inclusive et partagée, touchant également aux acteurs clés que sont les producteurs agricoles et agroindustriels. L'importance accordée à la consommation locale se traduit, entre autres, par le portefeuille particulier dont est mandaté le ministère du commerce à travers la mission spécifique y afférente.

Dans cette logique, et en vue de promouvoir la consommation locale, nous voudrions vous conviez à opter de manière volontariste pour l'utilisation des produits de notre terroir, qu'ils soient bruts ou transformés, dans la composition de vos étrennes de fin d'année.

Pour ce faire, vous pouvez consulter le catalogue des produits disponibles sur des plateformes telles que www.e-agribusiness.tg et made-in-togo.com.

Les structures ci-après sont disponibles pour vous fournir d'amples informations pour tout besoin, il s'agit de :

- La direction du commerce intérieur et de la concurrence contact : (00228) 22 21 05 52
- La direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricole (DFDTOPA) contact : (00228) 90 01 82 25
- L'organisation pour l'alimentation et le développement local (OADEL) contact : (0028) 90 12 10 54
- La coopérative des transformateurs des produits agricoles du Togo (COTPAT) contact : (00228) 90 19 34 24
- La vitrine des produits agricoles de l'espace aéré de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) située à côté du siège de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) contact : (00228) 90 19 34 24
- Le Programme de l'Entreprenariat Féminin en Afrique (AWEP -Togo) contact : (00228) 91 94 55 65
- Livingstone House contact 00228 93 34 70 92

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le ministre de l'agriculture de la production Animale et halieutique

le ministre du Commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale

